

En attendant la réponse à votre demande

Si nous devons faire des recherches complémentaires

Si nous devons faire des recherches complémentaires concernant votre dossier, il se peut que vous deviez attendre plus longtemps la réponse. Des recherches complémentaires peuvent être nécessaires s'il faut par exemple examiner plus attentivement vos documents et faire confirmer votre identité. D'autres recherches peuvent aussi être nécessaires. UDI a souvent besoin de l'aide d'autres instances publiques. C'est la raison pour laquelle cela peut nécessiter plus de temps.

Votre temps d'attente n'a aucune incidence sur la probabilité que vous soyez autorisé(e) ou non à rester en Norvège. Il se peut que d'autres personnes qui vivent dans votre centre d'accueil reçoivent une réponse plus vite que vous. Cela ne veut pas dire que votre dossier pose problème, ou qu'UDI vous a oublié(e). C'est dû à la manière dont nous organisons notre travail.

Nous vous avertirons quand nous aurons terminé de traiter votre dossier.

Puis-je influencer sur la durée de traitement de mon dossier par UDI ?

Vous ne pouvez pas influencer sur la durée de traitement de votre dossier par UDI.

Si vous nous téléphonez pour demander combien de temps vous devez attendre la réponse, vous recevrez la même information que celle qui est indiquée dans la notice d'information sur les délais d'attente. Nous ne pouvons pas vous en dire plus sur la durée de votre attente.

Si vous ne souhaitez pas attendre que votre dossier soit traité par UDI, vous pouvez obtenir une aide pour retourner dans votre pays, ou dans un autre pays dans lequel vous avez un permis de séjour.

Pour savoir comment demander une aide pour rentrer dans votre pays, et connaître le montant de l'aide que vous pouvez obtenir, consultez www.udi.no/retur. Vous pouvez

également contacter l'Office des migrations internationales (OMI) pour obtenir davantage de renseignements, en téléphonant au 23 10 53 20 ou en consultant le site www.iom.no

Envoi de pièces d'identité ou d'une attestation médicale

Les pièces d'identité doivent être envoyées à la police

Il est important que vous fassiez tout votre possible pour vous procurer des pièces d'identité. Vous ne devez pas envoyer des documents originaux à UDI, mais les remettre à la police de votre lieu de résidence. Vous pouvez également envoyer les documents par la poste au Service d'immigration de la police (PU). Son adresse est :

Politiets utlendingsenhet
v/Dokumentsenteret
Postboks 8102 Dep
0032 Oslo

Vous devez écrire votre nom et votre numéro DUF sur une feuille que vous mettez dans l'enveloppe.

Une attestation médicale doit être envoyée à UDI

Si vous avez des problèmes de santé qui vous paraissent importants dans le cadre de votre demande, il est important que vous obteniez une attestation médicale de votre médecin. L'attestation médicale doit être envoyée à UDI.

Son adresse est :

UDI
PB.8108 Dep
0034 Oslo

Vous devez écrire votre nom et votre numéro DUF sur une feuille que vous mettez dans l'enveloppe.

Informations par mail

Vous recevrez des informations sur votre dossier d'asile par mail. Les mails sont envoyés à l'adresse mail que vous nous avez donnée.

Vous recevrez le premier message de notre part lorsque nous aurons reçu votre dossier de la police. Ensuite, nous vous enverrons aussi d'autres types de messages. Par exemple pour vous dire que votre dossier est en cours de traitement ou que nous avons pris une décision.

Les messages seront écrits en norvégien et en anglais. Ils ne contiendront pas d'informations indiquant que vous êtes demandeur d'asile.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de mails de notre part, vous devez nous en informer. Vous pouvez téléphoner au service d'aide au numéro 23 35 16 00.